

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

### **31. CINEMA MUNICIPAL : CONVENTION TRIPARTITE CHLOROFILM - VILLE DE QUIMPERLE - QUIMPERLE COMMUNAUTE POUR L'ANNEE 2021**

#### Exposé :

La convention de partenariat tripartite liant la Ville de Quimperlé, pour son cinéma municipal, Quimperlé Communauté et l'association Chlorofilm arrive à échéance fin 2020. Des évolutions ont été proposées, notamment la création d'un quatrième créneau de séance publique hebdomadaire. Cette séance a été assurée en autonomie par les bénévoles de l'association au cinéma municipal La Bobine. Il est également précisé de rendre cette convention annuelle quand elle était auparavant signée pour 3 ans.

#### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Quimperlé Communauté et l'Association Chlorofilm.

*Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 16 novembre 2020*

*Avis de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 9 décembre 2020*

P.J. : convention

Décision : **Adopté à l'unanimité.**

Le MAIRE  
Michael QUERNEZ



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-31161220-DE

